



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 26 juin 2018 : conjoncture et perspectives de campagne, focus huiles essentielles bulgares, réglementation Reach et huiles essentielles, études économiques, appel à projets expérimentation.**

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 26 juin 2018 à Volx, sous la présidence de Bernard Prévault.

#### **Conjoncture et perspectives pour la campagne 2018**

Portée par des marchés soutenus et dynamiques, la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) s'est bien engagée dans la campagne 2018, tant en termes de volume que de qualité. Les surfaces consacrées aux PPAM continuent de progresser, sous l'impulsion d'une demande toujours présente.

Toutefois, les périodes de sécheresse de ces deux dernières années ont eu un impact important sur le potentiel de production lavandicole. Les conditions printanières ont été par contre assez favorables et il faudra attendre les toutes premières récoltes pour estimer valablement les volumes de production.

#### **Focus sur les huiles essentielles bulgares**

Le conseil a pris connaissance d'un focus sur les huiles essentielles bulgares en 2017. Principal concurrent de la France en matière d'huile essentielle de lavande, la Bulgarie en est devenue le premier producteur mondial depuis une dizaine d'années et a encore consolidé sa position au cours des dernières campagnes.

Les Bulgares escomptent une augmentation du marché mondial des huiles essentielles de 8 à 11 % d'ici à 2025, bénéficiant à la fois, d'une popularité croissante pour l'aromathérapie et d'une alternative à la baisse des prix internationaux des céréales.

La Bulgarie pourrait, ainsi continuer à renforcer sa position dans les huiles essentielles, confortée par l'émergence, depuis 2016, d'une nouvelle région de production (Dobrich située dans le Nord-Est du pays, proche de la frontière roumaine).

Le conseil a également été informé de la parution du dernier panorama de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur les PPAM sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/PPAM/2018/Conseil-specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-de-FranceAgriMer-du-26-juin-2018/\(filiere\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/PPAM/2018/Conseil-specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-de-FranceAgriMer-du-26-juin-2018/(filiere)/2)

#### **Réglementation Reach : une échéance 2018 atteinte avec succès pour les huiles essentielles et les distillateurs français**

Le règlement (CE) n° 1907/2006, appelé règlement Reach, vise à évaluer, enregistrer et autoriser les substances chimiques, mais aussi certains produits naturels complexes comme les huiles essentielles et à ce titre les distillateurs agricoles sont également concernés.

Le comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises (CIHEF) a présenté aux membres du conseil un large bilan sur les actions menées pour les huiles essentielles dans le cadre de cette réglementation (la date limite d'enregistrement étant fixée au 31 mai 2018) : historique des démarches et des échanges entre les différents acteurs concernés (filière PPAM, FranceAgriMer, État, commission européenne), état des lieux des dossiers enregistrés, perspectives.

À noter :

- les projets de recherche mis en place, notamment sur l'amélioration de l'impact environnemental des huiles essentielles ;
- l'accompagnement des distillateurs (aide financière, soutien à l'interprofession, ...)
- 150 dossiers individuels (pour un total de 100 distilleries) ont été déposés et enregistrés dans les délais.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/57009/552507/file/REACH%20-%20C3%A9tat%20des%20lieux%20des%20huiles%20essentielles.pdf>

### Contrat d'objectif et de performance

Le conseil a été informé du chantier ouvert sur le prochain contrat d'objectifs et de performance de l'établissement, qui a été présenté au Conseil d'administration du 19 juin dernier et devra tenir compte des évolutions de gouvernance attendues pour la fin de l'année.

### Études économiques menées pour la filière PPAM

Le conseil a été informé de l'état d'avancement de certaines études économiques menées par l'établissement pour accompagner la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

On peut notamment citer la mise en place d'une prospective de FranceAgriMer sur la filière PPAM et d'une étude sur les tendances de consommation et leur impact sur la filière.

D'autres études de l'établissement sont en cours de finalisation, comme l'état des lieux de la réglementation applicables en France, en Europe et au Canada en matière de vente directe des PPAM, ou encore l'estimation des externalités produites par la filière PPAM sur des territoires donnés.

### Expérimentation : bilan de l'appel à projets 2018 et priorisations 2019

Le bilan de l'appel à projets 2018 concernant la mise en œuvre de programmes d'expérimentation et d'élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision a été présenté en conseil.

Financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar), dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR), cet appel à projets vise à renforcer l'efficacité économique des filières, tout en contribuant à la transition agro-écologique des filières agricoles françaises.

Pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, deux projets ont été retenus dans le cadre du volet « expérimentation » de cet appel à projets 2018, pour un montant d'aide globale octroyée de 317 263 €.

Le conseil a également validé les axes prioritaires, aux niveaux national et régional, pour l'appel à projets 2019 en matière d'expérimentation pour la filière PPAM (qui sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018).

Les priorités au niveau national sont les suivantes :

- maîtriser les aléas de production, en disposant d'un matériel végétal caractérisé, de qualité, productif, résistant ou tolérant aux stress et en assurant la traçabilité, en améliorant la qualité des produits notamment en réponse aux besoins de l'aval en adaptant les itinéraires techniques, notamment ceux associant la performance environnementale aux performances économiques et sociales, en misant sur l'innovation et l'amélioration des matériels de production, ... ;
- développer la production et la commercialisation, en améliorant l'efficacité des entreprises, notamment par la recherche de nouveaux usages et produits, par la mise en place de produits identifiants (Bio, IGP, AOP, ...), par l'acquisition de références techniques, ...

---

Service de presse de FranceAgriMer : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

---